

COUR SUPRÊME DU YUKON

Entre

Demandeur/Pétitionnaire/Requérant

et

Défendeur/Intimé

AVIS DE REQUÊTE

Destinataire : *[partie ou personne visée]*

SACHEZ qu'une requête sera présentée par *[partie]* _____ au(à la) juge président la séance au Palais de justice, 2134, Second Avenue, à Whitehorse, au Yukon, à une date et à une heure à déterminer.

Le demandeur/pétitionnaire/requérant demande une ordonnance *[énoncer les ordonnances sollicitées dans des paragraphes numérotés ou joindre un projet d'ordonnance divisé en paragraphes numérotés]*.

- 1.
- 2.
- 3.
- ...

Le demandeur/pétitionnaire/requérant entend se fonder sur *[énoncer le texte législatif, le règlement ou la règle]*.

À l'audition de la requête, le demandeur/pétitionnaire/requérant entend se fonder sur les affidavits de : *[énoncer les affidavits accompagnant l'avis de requête ainsi que tous les autres affidavits]*

Énoncer **brièvement** les moyens avancés à l'appui de la requête : _____

À l'audition de la requête, le demandeur/pétitionnaire/requérant entend se fonder sur les autres documents suivants : *[énoncer les autres documents sur lesquels le requérant entend se fonder et qui figurent déjà au dossier de la cour]* _____

Les faits sur lesquels se fonde la présente requête sont les suivants : *[énoncer brièvement les faits pertinents dans des paragraphes numérotés]*.

- 1.
- 2.
- 3.
-

Le demandeur/pétitionnaire/requérant estime que l'audition de la requête prendra _____ minutes (heures).

Si vous souhaitez être avisé de la date et de l'heure de l'audition de la requête ou si vous souhaitez répondre à la requête, vous devez, dans le délai prévu pour répondre :

- a) délivrer au requérant :
 - (i) une copie de votre réponse établie suivant la formule 11,
 - (ii) une copie de tous les affidavits établis suivant la formule 59 et des autres documents sur lesquels vous entendez vous fonder à l'audience et qui ne figurent pas déjà au dossier de la cour;
- b) délivrer à toutes les autres parties au dossier :
 - (i) une copie de votre réponse établie suivant la formule 11,
 - (ii) une copie de tous les affidavits établis suivant la formule 59 et des autres documents sur lesquels vous entendez vous fonder à l'audience et qui ne figurent pas déjà au dossier de la cour.

DÉLAI POUR RÉPONDRE

La réponse doit être délivrée au plus tard le huitième jour suivant :

- a) soit la dernière date fixée pour le dépôt d'un acte de comparution par vous;
- b) soit, si elle est postérieure, la date à laquelle l'avis de requête vous a été délivré.

Fait le _____

Signature [*partie ou son avocat*]

Nom en lettres moulées [*partie ou son
avocat*]